



Commune de
Corminboeuf

Contrat de location Buvette de l'école

Date et heure de la location :

Nom et prénom :

Raison sociale :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone :

E-mail :

Par sa signature, le locataire confirme avoir pris connaissance des conditions de location et s'engage à en respecter tous les points sans restriction.

Ainsi fait à Corminboeuf, le

Signature du locataire :

Signature de la commune :

.....

.....

Laisser libre svp

	Date	Visa
<input type="checkbox"/> Calendrier location mis à jour		

Conditions de location pour la buvette de l'école

- Locataire**
- Toute personne majeure inscrite au contrôle des habitants de la commune ainsi que les sociétés culturelles et sportives locales peuvent louer la buvette au tarif de CHF 170.00 pour une journée.
 - Les entreprises établies à Corminboeuf peuvent louer la buvette au tarif de CHF 170.00 pour une journée.
 - La buvette est louée gratuitement pour les assemblées générales corminoises et les séances des sociétés locales ne nécessitant pas l'usage de la vaisselle.
- Bruit**
- Les participants à la manifestation s'abstiennent de toute activité bruyante et nuisible au voisinage à partir de 22h00. Ils respectent la tranquillité du quartier en quittant les lieux.
- Cafés**
- La machine à café est mise à disposition. Les cafés seront facturés CHF 1.00 pièce, selon un relevé effectué par le concierge après la location.
- Clés**
- La remise de la clé se fait à l'administration communale 1 à 2 jours avant la location, selon l'horaire d'ouverture. Après la location, la clé pourra être déposée dans la boîte aux lettres de l'administration communale ou directement au guichet.
- Horaires**
- La buvette est mise à disposition pour une durée de 22 heures, soit de 8h00 le jour de la location à 6h00 le lendemain matin. Il est strictement interdit de déposer du matériel dans la buvette en dehors de cet horaire.
 - Le vendredi, la buvette est mise à disposition **dès 17h30** jusqu'au samedi matin à 6h00, excepté pour les lotos.
- Matériel**
- La buvette permet de recevoir 60 personnes attablées. La vaisselle et les couverts sont prévus en conséquence.
- Nettoyage**
- La buvette sera rendue propre, balayée et récurée (sans oublier les WC) pour 6h00. Le mobilier et le matériel seront nettoyés et rangés à leurs places initiales. S'il devait être constaté, lors du contrôle, que la buvette n'a pas été rangée et nettoyée convenablement, les frais de nettoyage seront facturés en sus, au tarif horaire de CHF 60.00.
 - Seuls les sacs poubelles noirs peuvent être déposés dans le container. Le verre et le pet seront repris par vos soins.
 - Les mégots de cigarettes et les déchets jonchant le sol à l'extérieur de la buvette seront ramassés.
- Paiement**
- Une facture sera envoyée après la location.
 - Une annulation est possible sans frais au plus tard un mois avant la date de location. Passé ce délai, le montant total de la location est dû.